

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 35 (1890)  
**Heft:** 12

**Bibliographie:** Bibliographie

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

sonnes. Cette conséquence serait contraire aux intentions qui animaient la rédaction quand elle a ouvert à cette correspondance les colonnes de son journal.

La rédaction savait d'ailleurs qu'en acceptant cet article, elle en prenait en même temps la responsabilité. Elle veut en rester chargée encore pour la suite, et cela d'autant plus qu'elle a eu dès lors l'occasion de prendre connaissance des éléments de fait importants et fort nombreux qui ont fourni les matériaux de l'article en question.

En conséquence, la rédaction a exprimé à son correspondant, qui était disposé à indiquer son nom, le désir instant que la responsabilité de cet article fût laissée tout entière au journal et que le nom de l'auteur ne fût point livré à la publicité. Ce dernier, se rangeant à nos raisons, a accédé à cette demande.

Agréez, très honoré monsieur le colonel-divisionnaire, l'assurance de notre considération distinguée. — Au nom de la rédaction de la *Berner-Zeitung*, Ch. MULLER, rédacteur.

Lausanne, le 23 novembre 1890.

A la rédaction de la *Berner-Zeitung*, à Berne. — Messieurs,

Vous avez publié le 3 de ce mois, sous le titre : *Zum letzten Trupenzusammenzug, von einem Stabsoffizier*, un article dans lequel l'ensemble de l'infanterie de la I<sup>re</sup> division est l'objet de très vives critiques.

Je vous ai demandé le 8 novembre :

1<sup>o</sup> De bien vouloir me faire connaître le nom de l'officier qui a formulé ces critiques, afin que je puisse me mettre en rapport avec lui et lui demander de les préciser ;

2<sup>o</sup> A ce défaut, de me fournir vous-même des indications me permettant de contrôler l'exactitude de ses appréciations.

Dans la lettre que je viens de recevoir, vous me refusez le nom de l'auteur, et vous ne me donnez aucun renseignement quelconque qui me permette de vérifier ses accusations.

Il ne me reste qu'à prendre acte de votre silence, à en faire juge le public et à considérer cette correspondance comme n'ayant plus d'objet.

Le commandant de la I<sup>re</sup> division : P. CERESOLE.



## BIBLIOGRAPHIE

*Illustrazione militare italiana*, publiée à Milan par Cav. Quinto Cenni.  
Nos 107, 108, 109, 110.

*Texte* : Le nouveau ministre de la guerre allemand, général de Kaltenborg-Stachau. — Revue politique. — Choses de la marine. — Correspondance de Rome. — L'école de guerre. — Mariage des officiers. — Les pompiers. — Géographie militaire. — Voyage du tzare-

vich en Grèce. — Le prince héréditaire à Naples. — Les députés militaires. — Les fours de campagne suisses. — Bibliographie, etc.

*Planches* : Portraits du général de Kaltenborg-Stachau, du général Corsi, commandant de l'Ecole de guerre et de ses officiers; locaux de l'Ecole; de six députés militaires. — Le tsarevich en Grèce. — Les fours de campagne suisses. — Les pompiers de Milan. — Une chasse au cerf. — Six dessins de la frontière de France. — La nouvelle carabine Pralon. — Les affûts cuirassés allemands. — Officiers russes. — Soldat anamite français. — Manœuvres de Villeneuve-St-George. — L'étalon *Melton*. — Le trotteur *Conte Rosso*. — Divers.

*Campagne de Prusse* (1806, Prenzlau-Lubeck), d'après les archives de la guerre, avec trois croquis par P. Foucart, chef de bataillon d'infanterie hors cadres. — Un volume in-8° de 900 pages, chez Berger-Levrault, éditeur à Nancy et à Paris, 5, rue des Beaux-Arts. — Prix: 12 francs.

L'auteur a déjà fait paraître un volume sur la bataille d'Iéna; celui qui vient d'être publié est la continuation du premier, et il forme avec celui-ci une étude complète de la campagne de 1806, si remarquable à tous égards.

De cette campagne le principal enseignement est celui de la poursuite à outrance; le commandant Foucart le met en vedette par cette épigraphe: « .... Point de repos qu'on n'ait vu le dernier homme de cette armée. » (L'Empereur au maréchal Bernadotte, 28 octobre 1806.) En outre, à côté de ce principe dont l'application rigoureuse est nécessaire pour atteindre le but de la guerre, c'est-à-dire l'anéantissement de l'ennemi, l'ouvrage du commandant Foucart met en pleine lumière les grands enseignements que comporte la guerre napoléonienne.



## NOUVELLES ET CHRONIQUE

Les examens de recrues de cette année ont donné aux cantons le rang suivant:

1. Bâle-Ville. 2. Genève. 3. Zurich. 4. Schaffhouse. 5. Neuchâtel. 6. Thurgovie. 7. Glaris. 8. Bâle-Campagne. 9. Soleure. 10. St-Gall. 11. Zoug. 12. Vaud. 13. Obwald. 14. Grisons. 15. Argovie. 16. Nidwald, 17. Appenzell Rh.-Ext. 18. Berne. 19. Lucerne. 20. Tessin. 21. Fribourg. 22. Schwytz. 23. Uri. 24. Valais. 25. Appenzell Rh.-Int.

Le Conseil fédéral réclame un crédit de 2564 fr. pour pouvoir organiser en 1891 un cours spécial d'une quinzaine de jours pour les officiers de la poste de campagne.

Les manœuvres auxquelles seront appelées en 1891 les VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> divisions, commandées par MM. les colonels Bleuler et Berlinger, auront lieu aux environs de Winterthour. Elles seront dirigées par M. le colonel Ceresole.